Commission du développement des territoires



2212 - Développement local des bourgs-centres

Subvention de centralité urbaine (troisième tranche 2012)

Rapport n° CP/2012/575

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une nouvelle subvention à ce titre, pour le territoire de Benfeld-Rhin.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention de 200.000 € à la commune de Benfeld, pour la restructuration du gymnase situé à proximité du collège Robert Schuman et la construction d'une salle sportive de type C, en extension de ce gymnase.

S'inscrivant dans le volet centralité urbaine du contrat de territoire de Benfeld-Rhin, cette aide représente 3,38 % d'un montant subventionnable HT de 5,9 M€. Elle intervient en complément des subventions d'un montant total de 850.880 € accordées au titre des équipements sportifs et porte ainsi l'aide totale pour ce projet à 1.050.880 €, soit un taux d'aide global de 17,8 %.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35388	204-204142-30	3 316 830,95 €	342 650,00 €	200 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la commune de Benfeld une subvention de 200 000 € pour la restructuration du gymnase situé à proximité du collège Robert Schuman et la construction d'une salle sportive de type C, dans le cadre du volet de centralité urbaine du contrat de territoire Benfeld-Rhin.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL